

Notre économie à l'heure du coronavirus

Les experts-comptables et les conseillers fiscaux aux côtés des entrepreneurs

Bruxelles, le 25 mars 2020 – L'ITAA, l'Institut représentant plus de 16 000 conseillers fiscaux et experts-comptables, confirme que ses membres sont prêts à accompagner les entreprises et les entrepreneurs en ces temps incertains.

La crise du coronavirus est avant tout un drame humain dans le cadre duquel beaucoup d'entre nous sont confrontés à la perte prématurée d'êtres chers. Les acteurs de nombreux secteurs méritent notre attention, notre soutien et notre reconnaissance les plus sincères. Il s'agit, entre autres, de celles et ceux qui travaillent dans le secteur médical, dans la préservation de la chaîne alimentaire et dans le maintien de l'ordre. Soulignons également l'importance des spécialistes IT qui veillent à ce que nous puissions exercer nos professions à domicile. Les structures de type "organisations" et "institutions" peuvent être, à proprement parler, plutôt immunisées contre le virus. A contrario, les conséquences pour de nombreuses entreprises seront profondes (non seulement durant la crise mais aussi après).

Bart Van Coile, Président de l'ITAA explique : "L'ITAA veille à communiquer en continu vers ses membres sur les mesures de soutien prises dans le contexte du coronavirus (<https://www.ita.be/fr/mesures-suite-au-coronavirus/>). Nous donnons à nos membres les moyens d'informer et d'assister leurs clients en toute indépendance".

La proactivité avec laquelle de nombreux cabinets ont informé leurs clients ces derniers jours est la preuve de leur professionnalisme. Après la crise, l'accompagnement et le conseil seront également nécessaires. Certaines démarches peuvent être mises en place dès maintenant. En raison de la complexité de la législation, les entrepreneurs ont déjà transmis de nombreux problèmes - même purement administratifs - à leur personne de confiance, l'expert-comptable ou le conseiller fiscal.

Bart Van Coile conclut : "Nous mettons notre expertise à la disposition de la collectivité afin de soutenir les entreprises et l'économie en cette période de crise".

À propos de l'ITAA - Institute for Tax Advisors and Accountants

Les missions principales de l'ITAA sont les suivantes : défendre les droits et les intérêts des experts-comptables et des conseillers fiscaux, organiser l'accès à la profession, gérer le registre public et garantir la qualité des services fournis aux entreprises (indépendance, intégrité, formation continue, etc.). L'institut représente environ 16.000 membres (personnes physiques) dont plus de 3.000 sont des stagiaires. Avec le personnel des cabinets, plus de 30.000 personnes sont employées dans le secteur. Ces 30.000 personnes sont actives au service des entreprises et tout particulièrement des PME, qui représentent 99% de toutes les entreprises en Belgique.

Les membres de l'ITAA sont soumis à des règles déontologiques strictes qui garantissent la qualité de leurs conseils et leur indépendance. Une application correcte de la loi sert également l'intérêt public. Les professionnels sont, en outre, tenus de maintenir leurs connaissances à jour et, par conséquent, de suivre notamment de près la législation fiscale de plus en plus complexe.

www.ita.be

Contact presse

Sonja van Caneghem - 0475 61 79 35 - svc@5Tcom.eu